

Séance du 07 septembre 2021 à 18h30

Procès- verbal – compte- rendu

Date de la convocation : 02 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents : Mesdames et Messieurs : Christian BARON, Sébastien RAUDIER, Claude BRIGAUD, Philippe DEVAULT, Jean-Marc VERRHIES, Sandra HOGUILLARD, Marie-Christine BREJAUD, Sabine CHARBONNIER, Cécile FILLAULT, Agathe JOFFRE, Steven OTTAN, Christophe MOULIN

Absents excusés : Francis DAILY a donné procuration à Christian BARON, Nicolas DION a donné procuration à Sébastien RAUDIER, Nadine DELANNE a donné procuration à Marie-Christine BREJAUD

Secrétaire de séance : Agathe JOFFRE

Délibération 2021-35

Intercommunalité : Avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi de Châteauroux Métropole

Le conseil municipal donne un avis favorable au projet de modification simplifiée n°1 du PLUi de Châteauroux Métropole.

Vote : 15
Pour : 12
Contre : 1
Abstention : 2

Délibération 2021-36

Intercommunalité : Convention pour l'ajout d'une caméra de vidéosurveillance

Le Conseil municipal AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention de prestation de services pour l'ajout d'une caméra de surveillance.

Vote : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération 2021-37

Voirie : Dépôts sauvages de déchets et d'ordures – fixation du montant de l'amende

Le conseil municipal décide de fixer l'amende administrative à 135€ en cas de dépôt sauvage de déchets et d'ordures sur le territoire communal.

Vote : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération 2021-38

Voirie : Convention de servitudes pour le raccordement basse tension d'un producteur photovoltaïque

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de servitudes pour le raccordement basse tension d'un producteur photovoltaïque.

Vote : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération 201-39

Finances : Remplacement des menuiseries extérieures de la salle des fêtes – choix de l'entreprise et plan de financement

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise DUMAZERT, seule à avoir fait une proposition pour le remplacement des menuiseries extérieures de la salle des fêtes, pour un montant de 16 322.78€ HT.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le devis et accepte le plan de financement ci-dessous :

Montant total HT des travaux	16 322.78€
Subvention Fonds d'Action Rurale	4 080.70€
Reste à charge pour la commune	12 242.08€ HT

Vote :15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération 2021-40

Finances : Adhésion au groupement d'achat d'énergie au 1^{er} janvier 2023

Le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergie au 1^{er} janvier 2023, pour le site de la salle des fêtes, unique bâtiment éligible.

Vote :15
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 1

Délibération 2021-41

Finances : Convention pour le contrôle des poteaux incendie

Le conseil municipal décide de retenir la proposition de la SUEZ pour un prix de 47€ HT / poteau incendie et autorise le maire à signer la convention.

Vote :15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération 2021-42

Budget : Décision modificative n°1 – Remboursements de cautions

Le conseil municipal accepte la décision modificative n°1 ci-dessous, proposée par Monsieur le 1^{er} adjoint délégué aux finances, sous couvert de Monsieur le maire, concernant un remboursement de cautions.

Débit du compte 2116 – opération 9 pour 896.27€

Crédit du compte 165 pour 896.27€

Vote :15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération 2021-43

Finances : Récupérateurs des eaux de pluie – participations financières

En raison de l'augmentation du prix d'acquisition par la commune initialement prévu, le conseil municipal décide de fixer à 15€ la participation financière des habitants ayant réservés un récupérateur d'eau.

Vote :15
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 1

Délibération 2021-44

Vie municipale : Conseil municipal des jeunes

Monsieur le maire donne la parole à Mme la 2^{ème} adjointe déléguée aux affaires scolaires. Cette dernière propose la création d'un conseil municipal des jeunes.

Le conseil municipal accepte cette proposition, selon les modalités expliquées.

Vote :15
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 1

Délibération 2021-45

Voirie : implantation des quais de bus – choix de l'entreprise et plan de financement

Le conseil municipal accepte le devis proposé par l'entreprise CAZORLA pour un montant de 15 723.95€ HT et approuve le plan de financement ci-dessous proposé par Monsieur le maire.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer la demande d'aide financière et le devis.

Montant HT des travaux	15 723.95€
Aide financière de Châteauroux Métropole	3 000.00€
Autofinancement	12 723.95€

Vote :15
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 1

QUESTIONS DIVERSES

* Monsieur le 1^{er} adjoint au maire délégué aux finances informe le conseil municipal que Monsieur le maire a pris une décision de virement de crédits pour le paiement de la facture du moteur du véhicule communal. Le compte 020 – Dépenses imprévues a été imputé de 5 941€ reversés au compte 2182.

* Madame la 2^{ème} adjointe, déléguée aux affaires scolaires, explique les points suivants :

- Un permis à point sera mis en place dès la rentrée pour les enfants fréquentant les services périscolaires de cantine et garderie.

- Une visite de la cantine est prévue pour les parents des enfants utilisant ce service.

- Bibliothèque : de nombreux livres ont été triés et seront donnés à des associations déjà identifiées. La Bibliothèque Départementale prêtera des livres.

Les travaux de peinture sont prévus pour fin septembre.

La réouverture est prévue après le 15 octobre, avec passe sanitaire obligatoire.

* Monsieur le 3^{ème} adjoint délégué aux travaux explique les points suivants :

- La rénovation du bureau de la directrice est terminé.
- La porte-fenêtre de la cantine sera prochainement changée.
- La 2^{ème} partie de la toiture de la salle des fêtes sera faite fin octobre.

* Une réunion publique concernant le CCAS aura lieu le 23 septembre 2021 à 18h00 à la salle des fêtes.

* Il est prévu que l'éclairage du spot de l'auvent du foot soit modifié pour que la lumière reste fixe.

* Le sol des vestiaires du foot sera repeint.

* Des rondes de la gendarmerie seront faites dans le cadre du plan vigipirate.

* A compter du 1^{er} juillet 2022, les désherbants seront interdits dans les cimetières.

* une coiffeuse ambulante viendra le vendredi soir, sur la place du marché.

* une activité yoga sera prochainement proposée et ouverte à tous.

* L'entreprise SETEC a demandé l'autorisation d'implanter 2 panneaux signalant les entreprises SETEC et SODIBE. Cette demande est acceptée, dans les mêmes conditions que vus lors de la séance du 10 septembre 2020.

La séance est levée à 21h00.